

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ)

Le mercredi 5 octobre 2022 à 18h30
Salon du personnel, École de la Petite-Ourse

Procès-verbal

1. Début de la rencontre (Fiche [#3](#))

1.1. Accueil et mots de la présidence et de la direction

Caroline S. débute la rencontre à 18h30. Elle accueille et remercie les membres de leur présence, de leur engagement pour la réussite des élèves. Elle cite les valeurs de l'école : Engagement, ouverture et respect.

1.2. Questions du public

Aucune question du public

1.3. Prise des présences et vérification du quorum

Tour de table de présentation des membres. Il y a quorum.

Présences :

Anthony Sheehan (parent)
Danielle Lévesque (parent)
Emilie Charlebois (parent)
Fanie Laliberté (membre du personnel)
Nancy Rainville (membre du personnel)
Marie-Ève Lacroix (membre du personnel)
Justine Noël (membre du personnel)
Awa Diallo (parent)
Anna Kane (parent)
Émilie Godbout (parent)
Stéphane Rakotomahazo (membre du personnel)
Caroline Saumure (direction)
Kim Anne De Champlain (directrice adjointe)

1.4. Adoption de l'ordre du jour de la présente rencontre

Sur proposition de Fanie Laliberté, il est résolu d'adopter à l'unanimité l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

2.7 Adoption d'une levée de fond
2.8 Adoption du procès-verbal de juin 2022
CE22-23-01

2. Décisions du CÉ (Fiche [#4](#), [Pouvoirs d'un CÉ](#))

2.1. Nominations et adoption des rôles au CÉ (Fiches [#1](#) & [#2](#))

Caroline S. explique les rôles des différents membres à nommer. Elle assumera aussi la présidence d'élection si nécessaire.

2.1.1. Présidence (Art. 56)

Monsieur Anthony Sheehan se propose. Danielle Lévesque appuie sa candidature.

Aucune autre proposition, ni opposition.

Monsieur Sheehan est nommé président.

CE22-23-02

2.1.2. Vice-Présidence (Art. 107)

Mme Danielle Lévesque se propose. Anthony Sheehan appuie sa candidature. Aucune autre proposition, ni opposition.

Mme Danielle Lévesques est nommée vice-présidente.

CE22-23-03

2.1.3. Secrétaire

Fannie Laliberté propose Kim Anne DeChamplain. Aucune autre proposition. Mme DeChamplain accepte.

Kim Anne DeChamplain est nommée secrétaire.

CE22-23-04

2.1.4. Trésorier

Emilie C. se propose comme trésorière. Anne Kane appuie sa candidature. Aucune autre proposition, ni opposition.

Emilie C est nommée trésorière.

CE22-23--05

2.1.5. Représentant de la communauté

Monsieur Sheehan mentionne que le conseil n'a pas de membre de la communauté. Il y a un souhait pour combler ce rôle dans le conseil. Échanges sur les critères d'éligibilité pour assumer ce rôle. Précision donnée sur l'absence du droit de vote.

2.2. Adoption du calendrier des rencontres 2022-23

Caroline S. dépose une proposition de calendrier de séance mentionnant les dates, le lieu (salle du personnel) et l'heure (18h30).

Sur proposition de Danielle Lévesque, il est résolu d'adopter à l'unanimité, le calendrier de rencontre déposé.

CE22-23-06

2.3. Adoption des règles de régie interne du CÉ (Fiche [#3](#))

Caroline S. dépose les règles de régie interne comme document de travail. Des ajustements sont faits concernant la possibilité de faire des rencontres en ligne, de préciser la durée des rencontres, le montant offert pour le remboursement des frais de

garde, le mandat de 2 ans des membres parents. L'adoption du document se fera suite au dépôt des corrections.

- 2.4. Adoption du budget annuel de fonctionnement du CÉ** (Art. 66 et 108) (Fiche [#3](#))
Caroline S. explique le montant et les modalités possible du budget de fonctionnement du CÉ. 750\$ pour le gardiennage lors des rencontres, la formation et les congrès. Échange concernant la répartition du budget par rencontre pour les frais de garde, ex. : 100\$ par rencontre.

Sur proposition de Danielle Lévesque, il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement de 750\$ pour les activités de fonctionnement du conseil et d'allouer 110\$ par rencontre pour les frais de garde. Résolution appuyée par Nancy Rainville.
CE22-23-07

- 2.5. Adoption du plan de lutte contre la violence et l'intimidation** (Fiche [#6](#))
Caroline S, présente le document en titre. Elle précise les objectifs et les moyens mis en place. Échanges sur les objectifs et les cibles à atteindre. Il est convenu qu'une reformulation sera soumise au comité de travail du plan et retransmis au conseil d'établissement.
L'adoption est reportée.

- 2.6. Approbation des activités proposées** (Art. 87) (Fiche [#16](#))
Aucune activité à soumettre pour l'instant. Une planification sera déposée à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

- 2.7. Approbation d'une levée de fond**
Caroline S. présente une activité de levée de fond des 6^{ième} année. Ce sera une offre dîner Subway complètement organisée par les élèves et l'enseignante Véronique. Cette levée aidera à financer les activités de fête de finissants et de création du livre de finissants.
Sur proposition de Marie-Eve Lacroix, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'activité de levée de fond.
CE22-23-08

- 2.8. Adoption du procès-verbal de juin 2022.**
Après consultation, sur proposition de Marie-Eve Lacroix, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de juin 2022 tel que présenté.
CE22-23-09

3. Information, discussion et suivis des comités

- 3.1. Correspondances**
Aucune correspondance

- 3.2. Suivi au projet éducatif** (Art 74 et 109) (Fiche [#5](#))

Caroline S. présente un bilan des activités de réalisation du projet éducatif. Suite au bilan déposé en 2022, une relance a été réalisée pour préciser la mission, la vision et les valeurs pour le prochain projet éducatif. Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec l'équipe école. Cet automne, nous prévoyons travailler sur le contexte de l'école : une description exhaustive de l'école, de sa réalité, de ses forces et de ses défis. Encore une fois, l'équipe-école sera soumise à une consultation ainsi que les parents du conseil d'établissement. Par la suite, il y aura l'élaboration des objectifs. Ces derniers doivent obligatoirement s'arrimer aux attentes ministérielles en matière de réussite éducative.

3.3. Suivi projet de la cour d'école

Caroline présente les avancées de l'aménagement de la cour d'école : lignages, installation des paniers de basket, dépôt de soumissions pour du mobilier extérieur et réception du financement. Cette année, nous achetons le mobilier et faisons des travaux d'aménagement. Ces projets sont en cours de route.

3.4. Suivis au procès-verbal de la réunion de juin 2022

Création d'une adresse courriel Conseil d'établissement. L'adresse est créée. Le président s'interroge sur les destinataires. Emilie C. propose à la présidence de recevoir les correspondances. Échange sur la vigilance des sujets abordés dans ces communications concernant ce qui relève de la direction d'école. Il est demandé de faire un accusé réception automatique aux messages reçus. Échange aussi sur les voies de transmission de cet outil de communication : info-parents, courriels. Il est aussi à prévoir les mécanismes de fonctionnement des communications aux parents dans les règles de régie interne

3.5. Extension de la rencontre

Il est 8h30, sur proposition de Marie-Eve Lacroix, il est résolu à l'unanimité de prolonger la rencontre de 20 minutes.

CE22-23-10

3.6. Mise-à-jour de l'établissement

3.6.1 Direction

Caroline S. se présente sous forme d'allocution. Elle exprime les priorités de son mandat : avancement du projet éducatif, aménagement de la cour d'école, encadrement des élèves par l'entremise du plan d'action pour un climat scolaire propice aux apprentissages. Une emphase est mise sur la collaboration avec l'équipe-école.

3.6.2 Enseignants

L'équipe des enseignants félicite l'équipe de direction. On est en mode projet, action et le personnel est prêt à suivre.

3.6.3 Service de garde

Stéphane R. est de retour de congé et constate le dynamisme de l'équipe du service de garde. Malgré les enjeux de pénurie de main d'œuvre, l'équipe se rend disponible pour se soutenir et pallier au problème.

3.6.4 Organisme de participation des parents

Une rencontre est prévue le 18 octobre prochain. Des activités seront proposées aux participants.

3.7 Mise-à-jour du service scolaire

3.7.1 Représentante au comité de parents

La représentante est absente.

3.7.2 Représentante au comité CSSEHDAA

La première rencontre du comité CSSEHDAA sera le 17 octobre prochain.

4 Varia

4.1 [Formation obligatoire pour les membres du CÉ](#) (Art. 53 et 70)

4 personnes du conseil doivent visionner les capsules de formation. Le cartable remis permet d'avoir un référentiel lors des rencontres. Les personnes sont invitées à visionner les capsules individuellement. Un visionnement commun est offert avant une séance du conseil.

4.2 Dépôt des documents pendant l'année

Les membres ont reçu les documents à compléter et à remettre à Caroline S. On prévoit organiser l'équipe CÉ dans TEAMS et ainsi permettre aux membres d'accéder aux documents des séances par cette voie.

5 Prochaine rencontre

Le mercredi 16 novembre prochain

6 Levée de la séance

Sur proposition d'Anthony S., il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h48.
CE22-23-11